



Directeur de la publication
Philippe MIQUEL
CPPAP : 0609 S 06978
Prix : 1 €

Imprimé par :
SNUipp40
97 place de la caserne Bosquet
40000 MONT DE MARSAN
☎ 05 58 933 933
email : snu40@snuipp.fr
site Internet : <http://40.snuipp.fr/40>

Dispensé de timbrage **Mont de Marsan CDIS**

Ouvertures

40

P

PRESSE

DISTRIBUE PAR

LA POSTE 

Déposé le 30 juin 2011

Sommaire

Editorial	p 1
Compte-rendu du CTPD et de la CAPD	p 2
Elections professionnelles	p 3
Journées APRASED	p 4

En supplément : le nouveau bulletin de syndicalisation et les résultats du mouvement 2011

Bimestriel

n° 114

Juin 2011

EDITO : Haut les cœurs ! Cécile Texier

La fin de l'année scolaire est arrivée, remplie d'injonctions, d'ordres et de contre-ordres, de documents à remplir... et j'en passe.

Quand nos supérieurs sont dans les chiffres des élèves en difficultés... Nous, nous cherchons des solutions au jour le jour avec des aides qui ne peuvent plus arriver car les vivres leur ont été coupés et que leurs postes disparaissent comme neige au soleil !

Quand l'administration compte des dixièmes d'élèves pour ouvrir ou fermer une de nos classes... Nous nous entassons dans nos locaux quitte à ne plus pouvoir circuler et surtout nous essayons de continuer à enseigner au mieux pour chacun !

Et pourtant nous serons encore là à la rentrée, pleins de bonnes intentions et d'idées neuves.



Pour ce faire, nous tâcherons de garder en tête les sourires de nos élèves, les yeux qui pétillaient quand ils ont compris qu'ils pouvaient y arriver et les remerciements des parents qui eux, ont saisi l'investissement que nécessite notre métier.

Pour les points noirs énumérés ci-dessus, on ne les oublie pas mais on les garde dans un coin pour aller les porter dans la rue **le 27 septembre tous ensemble !!!**



SUR L'AGENDA :

Judi 30 juin :

- CAPD d'ajustement

Du 5 au 9 septembre :

- CAPD dernière phase d'ajustement

Mardi 27 septembre :

- Grève inter-syndicale

Vendredi 7 octobre :

- Table ronde autour des 20 propositions de la FSU

Du 13 au 20 octobre :

- Elections professionnelles

Du 21 au 23 octobre :

- Université d'automne à Port Leucate

ECOLE

CARTE SCOLAIRE

30 élèves
par classe,
ça rend
chèvre...



Compte-rendu du CTPD du mercredi 29 juin 2011

Le SNUipp exprime sa satisfaction d'avoir un CTPD à cette date mais demande qu'il n'y ait pas de fermeture de classe en cette fin d'année car cela désorganise les écoles et met les collègues concernés par le retrait d'emploi dans une grande difficulté. De plus, il déplore que la suppression de 350 surnombres dans l'académie soit répercutée sur nos écoles.

Mouvement d'IEN : M Cartonneau, nouvel IEN Mont de Marsan Hautes Landes ; M Bégué, nouvel IEN Dax Sud Adour ; M Peticolin nouvel IEN Mont de Marsan Sud Chalosse ; M Lajus part responsable de formation à l'ESEN

Elèves de Segpa : La FSU dénonce que des élèves de SEGPA restent sans affectation. A l'EREA 8 formations accueillant chacune 8 élèves. Taux de pression de 2 à 3 sur certaines sections. L'administration explique que ces inscriptions se traitent par informatique AFELNET en nombre de points par élève et que l'EREA a une vocation régionale. Elle dénonce trop d'orientations de 3ème générales en CAP, il faut travailler en amont pour mieux réguler l'orientation vers la voie professionnelle. Pas question d'ouvrir plus de places de CAP.

72% des demandes de dérogation à l'entrée en 6ème ont été accordées. La règle appliquée a été la capacité d'accueil des établissements.

1er degré :

M l'Inspecteur d'Académie annonce 2 ouvertures : Dax Sully et Saubusse et 2 retraits : Dax les Pins, Orthevielle et Mont de Marsan Jean Moulin. De plus un poste sera « rendu » au Tarn et Garonne pour l'IME de Mimizan.

Cela laisse 4 postes qui seront attribués suite aux comptages à la rentrée. Le SNUipp refuse que des fermetures puissent être prononcées en septembre.

Les écoles à surveiller à la rentrée : Tartas, St Pierre du Mont Mistral et Biarnes, St Martin Jean Jaures, Pouillon, Doazit, Dax Sablar, Azur, Saubrigues, Biscarrosse plage, Pujo, Caupenne, Labenne, Capbreton, Angresse, St Geours de Maremne, St André de Seignanx, Samadet, Geaune, Gamarde Hastingues, Lалуque, St Paul les Dax Marie Curie, Magescq.

Candresse/Narrosse et la maternelle du Peyrouat bénéficieront d'un moratoire afin de reporter éventuellement une décision de fermeture.

Malgré l'intervention des représentants du

personnel du SNUipp, défendant chaque cas, les décisions prévues sont mises au vote. Bien que les représentants des trois syndicats présents aient voté contre, ces mesures seront actées.

Le SNUipp demande qu'une règle claire soit établie pour le comptage des TPS : Il nous est répondu qu'il fallait comptabiliser y compris ceux qui arrivent en Janvier.

EVS : Les EVS aide à la direction seront implantés en fonction des critères suivants : Ecoles avec CLIS + Coordinateurs des RPI les plus importants sans décharge+ Directeurs ayant d'autres fonctions PEMF, RRS + Directeurs à seuil-1.

Le SNUipp déplore que toutes les écoles ne puissent en bénéficier et qu'une part plus importante ne soit pas donnée aux directeurs sans décharge.

Damien Delavoie, Philippe Miquel et Cécile Texier

Compte-rendu de la CAPD du jeudi 30 juin 2011

Mr l'Inspecteur d'Académie ouvre la CAPD en mettant en avant le travail de proximité réalisé par le groupe de travail et en profite pour présenter le nouvel Inspecteur de l'Education Nationale de la circonscription de Mont de Marsan Haute Lande : Mr Cartonneau.

Mr Lacombe décide de commencer cette commission par les questions diverses :

1/ congé de formation

L'administration ayant égaré les demandes de congé de formation de 2 collègues, les élus du SNUipp-FSU des Landes ont demandé à ce que ces demandes soient de nouveau réexaminées lors de cette CAPD. Grâce à cette intervention, l'administration a décidé de répondre favorablement à ces 2 demandes.

2/ départ retraite des mères de 3 familles : que faire en juillet ?

Le 30 juin au soir les enseignants cessent leur activité. Toutefois ils peuvent être présent dans l'école le premier juillet ou participer à une éventuelle kermesse mais ils ne seront plus couverts par l'administration en cas d'accident. Le remplacement de ces collègues pour le 1er juillet devrait être assuré. Si le futur retraité était directeur, la direction sera assurée par intérim avec prime de direction.

3/ journées de pré-rentrée :

Les représentants du personnels du SNUipp ont obtenu que les collègues qui le souhaitent puissent envoyer une demande motivée

(réflexion pédagogique pour 2ème journée) au près de l'IEN pour pouvoir effectuer les 2 journées de pré rentrée les 1er et 2 septembre. Les IEN étudieront cette demande au cas par cas. Contactez le syndicat en cas de problème. Seule une organisation syndicale minoritaire semblait

être opposée à cette demande.

4/ projet d'école

L'administration estime que depuis longtemps les écoles maternelles et élémentaires adjacentes ont des liaisons inexistantes d'où la nécessité selon les IEN d'avoir projet d'école commun pour se mettre en perspective, éviter le repli sur soi et à but pédagogique. Vos élus ont rappelé qu'un projet d'école était le projet d'une école et que cela n'empêchait pas les collègues de maternelle de travailler en équipe avec ceux d'élémentaire. L'administration en a profité pour exprimer sa volonté de fusionner les petites écoles de maternelle avec des petites écoles élémentaires. Notre organisation syndicale a rappelé son attachement à la spécificité de la maternelle.

5/ critères demandes d'inéat (8)

L'Inspecteur nous rappelle les critères retenus par l'administration pour les inéats :

1/ contraintes de mobilité des administratifs et des conjoints de personnels de l'armée

2/ Contraintes de mobilités des entreprises

3/Rapprochement de conjoint pour X raisons

Les organisations syndicales ont dénoncé unanimement ces critères qui sont injustes et ne tiennent pas compte du nombre d'année de séparation ni même du critère de rapprochement de conjoint. Alors que les élus du SNUipp s'apprétaient à quitter la séance pour dénoncer cette injustice à la presse, L'IA se ravise et annonce que 7 inéats seront prononcés à la rentrée 2011.

6/indemnité CCF

Les PE de l'EREA « peuvent » prétendre aux indemnité CCF.

7/Protection des enseignants dans l'exercice de leur fonction :

L'administration rappelle la Loi Lepout pour obtenir une protection de l'administration (rectorat). Pour cela il faut respecter la procédure suivante :

--demande écrite avec exposé des motifs (voie hiérarchique)

--rapport de l'IEN avec apparition sans équivoque du dommage dans l'exercice de fonction de l'enseignant menacé

- présence de pièce juridique qui justifie la menace (main courante, convocation au tribunal...).

Mouvement 2nde phase :

144 participants avec 60% mutés et 40% sans poste.

1/3 obtiennent leur 1er vœu lors de cette 2nde phase.

Demandes de délégation :

La commission acte les priorités aux situations médicales et aux enseignants avec des difficultés sur le poste pour obtenir une délégation et si et seulement si le poste demandé est vacant à l'issue de la 2nde phase. Pour rappel, le SNUipp n'est pas favorable aux demandes de délégations qui peuvent dans certains cas s'apparenter à une façon d'obtenir un poste en dehors du mouvement et donc sans aucune équité.

2 collègues seraient nommés à titre provisoire sur les 2 postes de MAI vacants à l'issue de la première phase.

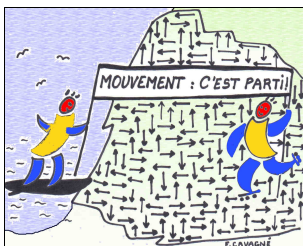
Contractuels :

La commission a du statuer sur le cas de 2 contractuelles avec obligation d'emploi (personnes en situation de handicap). L'administration propose d'en titulariser une seule. Les organisations syndicales se sont abstenues pour ce dernier cas.

Damien Delavoie, Philippe Miquel, Audrey Dartigalongue et Cécile Texier

METIER

MOUVEMENT



COMMISSIONS PARITAIRES ET TECHNIQUES

ELECTIONS PROFESSIONNELLES du 13 au 20 Octobre

NOUVEAUTE ! Il y aura 4 votes et le vote se fera par internet !

Un peu de technique...

Pour voter, il vous faudra un **identifiant et un mot de passe spécifiques** qui vous seront transmis 8 jours avant le vote sur votre boîte mail professionnelle. Il sont indispensables pour pouvoir voter !

Sur le site de l'IA, je clique sur Webmél.

Communiquer

Webmél
messagerie des personnels
de l'académie de Bordeaux

Bienvenue sur le Webmel de l'Académie de Bordeaux

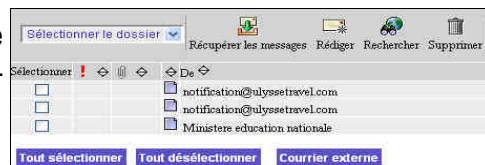
Nom d'utilisateur :

Mot de passe :

Se connecter

Mes codes sont les mêmes que pour accéder à I-Prof (Initiale de mon prénom + nom en majuscules et NUMEN).

Je vide ma boîte le plus souvent possible car elle ne peut contenir beaucoup de message.



Qui vote...

Les titulaires : CAPD, CAPN, CTM, CTA

Les stagiaires : CTA, CTM

Les non titulaires (AVS, EVS, intervenants en langue) : CTA, CTM et les contrats d'assistants d'éducation CCP (commission consultative paritaire)

Pour quoi je vote...

Les délégués aux commissions administratives paritaires : CAP Départementale et Nationale.

Vos délégués interviendront sur tout ce qui concerne votre carrière :

- mouvement, mutations, affectation à l'étranger ou en COM
- promotions, accès au corps des PE, à la hors classe
- demande de congé formation, de stages de formation
- démissions, discipline...

Les représentants aux comités techniques : CT Académique, CT ministériel.

Les comités techniques traitent de tout ce qui concerne l'organisation du service public d'éducation :

- gestion des moyens (carte scolaire, moyens attribués à la formation)
- hygiène, sécurité, conditions de travail, les règles statutaires (recrutement, grille indiciaire...)
- formation, développement des compétences et qualification professionnelle...



JOURNEES APRASED DU MOIS DE JUIN

L'ouverture des 33^e journées APRASED des Landes par notre nouvel Inspecteur d'Académie, a suscité un mélange d'espoirs et d'attentes chez tous les personnels spécialisés des RASED landais présents ce mardi 7 juin 2011.

Enfin la reconnaissance de notre existence et de notre travail au sein de l'Éducation Nationale ? L'annonce de nouvelles perspectives venant enfin s'inscrire dans un projet éducatif digne de ce nom pour les années à venir ? Nous étions tout ouïe !!!

Malheureusement, nos espoirs furent vite déçus et nos attentes réduites à néant !

Sachez, Mr l'Inspecteur d'Académie, que la personne qui vous a précédé sur ce poste, n'était venue qu'une seule fois nous faire l'honneur d'ouvrir les journées APRASED ! C'était en 2009... nous avions alors besoin d'être rassurés quant à notre devenir... et reconnus dans nos missions... Il n'en fut rien. Ce fut un discours vide de mots. C'est pour cette raison que votre venue, 2 ans après, représentait pour nous tous un événement important au niveau symbolique ! Et nous aspirions à un discours enfin porteur de réelles ambitions pour l'École ! Nous attendions que vous replaciez la politique

éducative à la hauteur de ses enjeux ! Car il s'agit bien de préparer la société de demain !

Mais hélas, votre discours avait plus à voir avec le management et la comptabilité, qu'avec les difficultés des élèves !

Vous parlez "**d'égalité des chances**" (sic!), là où il est question **d'égalité des droits** !!!! La notion même de service public ne semble d'ailleurs pas avoir le même sens pour vous que pour nous. Ainsi, parlant des enseignants des RASED, vous dites qu'ils doivent intervenir dans "**presque**" toutes les écoles... Le service public d'Éducation, ce sont les **mêmes droits pour tous les enfants sur tout le territoire français**.

Vous évoquez, avec raison, les problèmes de frais de déplacements... Mais c'est pour nous dire, quelques mots plus loin, que les enseignants des RASED se "**dispersent**" !!!! Même ce faux argument, utilisé par Mr Darcos pour "justifier" la suppression des RASED, a été abandonné ! Et puis vous ne trouvez pas que vos propos sont quelque peu irréalistes, voire cyniques ? Comment pouvons-nous nous "**disperser**" quand nous ne pouvons **même pas** mener à terme un projet élaboré avec les collègues, les parents et les enfants, et pour lesquels nous nous som-

mes engagés, pour des raisons comparables ? Ordre de missions arrivant tardivement ; nombre de kilomètres inférieur aux prévisions ; nouvelle enveloppe octroyée 3 mois après le début de la nouvelle année avec un nombre de kilomètres attribué, très largement insuffisant !

Vous êtes, Mr l'Inspecteur d'Académie, un des hauts représentants de l'État. C'est pourquoi, nous attendions de votre venue, la preuve de votre soutien et de votre reconnaissance. Car, voyez-vous, à force de fausses annonces, de rendez-vous manqués, de promesses non tenues, de chiffres volontairement erronés, de mensonges réguliers, de silences soudains et de mépris, nous finissons par perdre tous nos repères et douter même de la réalité de notre existence dans les sphères ministérielles !

Vos propos nous montrent, hélas, que le démantèlement de notre Institution va se poursuivre avec votre arrivée ! Alors les applaudissements de l'assemblée ne furent que protocolaires et non unanimes.

Plus que jamais, il faudra donc être **TOUS** dans la rue le **27 septembre** pour revendiquer haut et fort un service public d'Éducation de qualité, parce que l'Éducation est un droit !

Ch. Poulet



- > Une offre claire et sans surprise.
- > Des crédits, des assurances et des services bancaires spécifiques.
- > Un personnel compétent qui vous conseille dans votre Caisse, par courriel ou par téléphone.
- > Une éthique mutualiste authentique.

6, rue de la Tuilerie
BP 23107 - 31130 BALMA
Tel : 05 34 42 64 70

E-mail : 02290@cmma.creditmutuel.fr

Ouvert du Mardi au Samedi matin

Crédit Mutuel

Enseignant
www.cme.creditmutuel.fr